

PROCÈS-VERBAL

Séance du 16 mai 2011

Présidence : M. Frédéric TSCHUY

1. Appel : 80 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusée : Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY

Excusés: BISCHOFBERGER Jean, DEMETRIADES Alexandre, FOREL Madeleine, GUILLOD Philippe, IMMINK Cinzia, JASHARI Hajriz, JOLY Régis, KARLEN Dominique, PITTET Jacques, ROCHAT Blaise, SCHALLER Anik, VUAGNIAUX Christine, WUICHET Nelly

Absents: CORNU Jacques-Edouard, NICOLE Willy, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick

2. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Pierre WAHLEN rappelle qu'il a déposé une interpellation lors du dernier Conseil à propos de la révision du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions. Selon l'article 90 du règlement du Conseil, il attend lors de cette séance la réponse qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il propose dès lors d'ajouter ce point.

La Municipalité signale qu'elle donnera des informations à ce sujet au point 25 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

- Le Bureau a reçu une pétition contre la construction d'un bâtiment pour requérants d'asile à la route de l'Etraz. M. le Président donne lecture de la lettre d'accompagnement. La pétition est transmise à la commission des pétitions.
- Le Bureau a également reçu la lettre de démission de M. Jean Bischofberger, Verts, de la COFIN ainsi que celle de M. Gabriel Cornu, UDC, du Conseil pour la fin de cette législature ainsi que la suivante. Il en donne lecture.
- M. le Président rappelle que l'assermentation des autorités aura lieu le 20 juin 2011 à 18h.30 au Théâtre de Marens.
- M. le Président prie les rapporteurs d'utiliser le modèle de rapport transmis par le secrétariat lors de la rédaction des rapports de commissions.

5. Election au poste de 1^{er} scrutateur.

Suite à la démission du Conseil de M. Gabriel Cornu, le poste de 1^{er} scrutateur est à pourvoir. Le parti UDC présente M. André CATTIN.

M. André CATTIN est élu à une large majorité et 8 abstentions au poste de 1^{er} scrutateur.

6. Election à la COFIN

Suite à la démission de cette commission de M. Jean Bischofberger, ce poste est à pourvoir. Le parti des Verts présente Mme Bernadette NELISSEN.

Mme Bernadette NELISSEN est élue à la COFIN à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention.

7. Rapport N° 196 concernant une demande de crédits supplémentaires au budget 2010 pour un total de CHF 280'200.- deuxième et dernière série (montant entièrement compensé).

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- il est accordé à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 280'200.- (montant entièrement compensé) qui sont à porter en augmentation des postes suivants :

Chapitre 3

Compte No 346-3141.00 Immeuble Bel-Automne – entretien du bâtiment	CHF	40'000.-
---	-----	----------

Compte No 346-3664.00 Immeuble Bel-Automne – soins et encadrement	CHF	80'200.-
--	-----	----------

Chapitre 7

Structure d'accueil familial Asse-Boiron		
Comptes 764-3011.00 à 764-3060.00	CHF	98'000.-
Comptes 764-3131.00/3161.00/3655.00	CHF	62'000.-

Total des crédits supplémentaires budgétaires	CHF	280'200.-
		=====

8. Rapports N° 199 de majorité et minorité concernant l'optimisation énergétique des bâtiments communaux / Octroi d'un crédit-cadre de CHF 850'000.- pour des travaux et l'achat de matériel / Création, dès 2011, d'un poste équivalent plein temps de technicien en énergie au Service des bâtiments et domaines / Octroi de crédits supplémentaires au budget 2011 compensés représentant CHF 35'000.- pour financer les frais de personnel et de conseil / Autorisation d'un prélèvement de CHF 175'000.- sur le fonds de réserve pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables pour couvrir la différence entre les charges et les économies / Autorisation de créer un nouveau chapitre dans le plan de comptes intitulé "Gestion des énergies des bâtiments communaux".

Rapporteurs : M. François CALAME pour le rapport de minorité
M. Jean-Claude MERMILLIOD pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. François CALAME est surpris par la demande de CHF 800'000.- de crédit-cadre. Il souhaiterait que la demande se fasse par le biais de préavis. D'autre part, il pense que des démarches simples et rapides peuvent être mises en œuvre. Il est également étonné que les bâtiments à la place du Château, récemment rénovés, présentent déjà des défauts d'optimisation d'énergie, des vannes thermostatiques n'ayant notamment pas été posées.

M. le Municipal Claude ULDRY met en évidence que le rapport de minorité ne fait mention que de la somme des coûts et surtout pas celle des économies. Le crédit-cadre critiqué porte sur 58 bâtiments pour un total de CHF 200'000.- par année ce qui représente CHF 3'500.- par bâtiment. Il rappelle qu'investir une telle somme n'est pas une opération à fond perdu, mais durable. Il souligne que le crédit-cadre n'est pas un chèque en blanc, mais la Municipalité s'est engagée à ne réaliser que les mesures qui seront rentables dans les 5 ans. Enfin, il signale que le service des bâtiments ne souhaite pas passer par des crédits supplémentaires, mais préfère demander CHF 200'000.- pour tendre vers une optimisation des économies d'énergie.

Mme Aline ANGELI est satisfaite de voir que tout le monde souhaite aller vers une optimisation énergétique des bâtiments. Le préavis tel que présenté permet d'être proactif et d'entrer plus rapidement dans des économies. Elle pense que c'est en acceptant ce crédit-cadre que l'on pourra plus facilement le faire.

M. Christian PERRIN est surpris par ce préavis. Il pense qu'avant de faire des économies d'énergie, il faut faire un inventaire de ce qui doit être fait, des bâtiments qui doivent être rénovés. Il estime qu'il faut commencer par là. De plus, il ne comprend pas que l'on engage un responsable à vie alors que des bureaux d'études spécialisés pourraient être mandatés ponctuellement.

M. Jean-Claude MERMILLIOD pense qu'une collectivité peut se permettre de raisonner différemment qu'un privé. La démarche est différente et un peu plus moderne. Le principe d'engager une personne est expliqué clairement dans le préavis et permettra d'intervenir de façon régulière, en toute connaissance des bâtiments, ce qui ne sera pas le cas avec un mandataire. Il estime que l'on a avantage à avoir ce crédit-cadre plutôt que de dépenser la même somme en frais de mazout et d'électricité. Cette façon de faire permet d'agir rapidement.

M. Maurice GAY se pose la question s'il faut engager une personne pour faire des petits travaux. Il estime que le bon sens des personnes peut suffire. L'exemple des économies réalisées dans deux écoles montre que si l'on sensibilise les gens on peut déjà faire des économies. De plus, en page 6 du préavis, il est stipulé qu'un bénéfice d'environ CHF 100'000.- peut être envisagé, soit CHF 6'600.- par année. Le Conseil est-il prêt à investir CHF 1.5 million sur 5 ans, pour CHF 6'600.- d'économies par année ?

M. André CATTIN trouve curieux, car une personne est déjà responsable des économies d'énergie et maintenant il est question d'engager un technicien. Il souhaite savoir lequel des deux sera le responsable et s'il n'y a pas double emploi.

M. Marc PRUDENTE estime que certains bâtiments dépensent 30% de trop d'énergie et avec l'optimisation on arrivera seulement à baisser la facture de 5%. Il estime également qu'il faut commencer par un inventaire, puis travailler dans les deux sens. D'autre part, on parle d'un technicien de maintenance, or avec le salaire évoqué, il pense qu'il s'agit plus d'un employé de maintenance qui fera les réglages mais qui n'amènera pas des solutions.

M. Jean-Claude MERMILLIOD confirme qu'il s'agira bien d'un technicien qui mettra en œuvre les mesures préconisées par un ingénieur. Il aura la responsabilité de connaître en détails les 58 bâtiments et leur fonctionnement. Le premier projet ne concerne pas l'isolation.

M. le Municipal Claude ULDRY précise qu'il s'agira bien d'un salaire d'environ CHF 110'000.- par année. Il répète également que le crédit-cadre est de CHF 800'000.- sur 4 ans soit CHF 200'000.- par année. Dans un précédent débat, M. Maurice GAY avait souligné que CHF 500'000.- pour une déchèterie de plus ou de moins importait peu. Or là, il s'agit de CHF 200'000.- pour faire des améliorations techniques dans 58 bâtiments. Il précise encore que si les vannes thermostatiques n'ont pas été changées, c'est que le temps et l'argent manquaient. Il rappelle que l'entretien normal pour les bâtiments est de CHF 492'000.- au budget 2010, pour une valeur ECA de 300 millions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

A vote nominal, le Conseil décide avec 42 voix pour le rapport de majorité, 31 voix pour le rapport de minorité et 6 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 800'000.- pour réaliser les travaux d'optimisation énergétique des bâtiments communaux amortissables en 15 ans ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 50'000.- pour l'achat du matériel nécessaire à la mise en œuvre de la démarche d'optimisation énergétique des bâtiments communaux amortissables en 10 ans ;
3. d'accepter la création d'un poste équivalent plein temps à durée indéterminée de technicien en énergie au Service des bâtiments et domaines ;
4. d'autoriser le prélèvement total de CHF 175'000.- plus ou moins 20%, sur le fonds de réserve pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables pour la couverture de déficit des quatre premières années de la démarche d'optimisation énergétique des bâtiments communaux, compte n° 9280-32 ;
5. d'autoriser la création d'un nouveau chapitre comptable intitulé « Gestion des énergie des bâtiments communaux », n° 358 ;
6. d'octroyer des crédits supplémentaires au budget 2011 pour le montant de CHF 35'000.- pour les frais de personnel et de conseil liés à la démarche d'optimisation énergétique des bâtiments communaux, répartis de la manière suivante :
 - 358.3011.00 à 358.3050.00 « Traitements » et comptes associés : CHF 10'000.-
 - 358.3185.00 « Honoraires et frais d'étude » : CHF 25'000.-

9. *Rapport N° 201 concernant la radiation de la servitude d'interdiction de bâtir N° 193023 au bénéfice de la parcelle N° 314 propriété de la Ville de Nyon.*

Rapporteur : M. Christian PUHR

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne beaucoup de la teneur du préavis et du rapport. Il estime que la proposition du montant de CHF 300'000.- est ridicule en regard de l'estimation faite par une régie de la place mais non divulguée, semble-t-il, à la commission et estimant la valeur au dessus du million! S'il veut bien admettre que la Municipalité et le promoteur soient tombés d'accord sur ce montant, d'autres points semblent peu clairs. On nous dit que la radiation de la même servitude en faveur de la parcelle 315, également propriété de la ville, a déjà été réglée. Or, il ne se souvient pas d'un préavis municipal pour la suppression de cette servitude. Il pose dès lors les questions suivantes :

- Existe-t-il une expertise d'un montant supérieur au million?
- A quel prix et sur quel préavis la suppression de la servitude en faveur de la parcelle 315 a-t-elle été faite ?
- Pour quelles raisons les servitudes des parcelles 315 et 314 n'ont-elles pas fait l'objet d'un seul préavis?

- Pourquoi la parcelle 354 est-elle actuellement partiellement bâtie alors que des servitudes de non bâtir existent ? Est-ce dû à la négligence de la Municipalité qui a accordé un permis de construire sans faire valoir les servitudes ?
- De quand date la création de la parcelle 5144 divisant par deux la surface de la parcelle d'origine (354)
- Quelle est la solution proposée pour déplacer la sortie du parking débouchant sur la rue de la Porcelaine sans passer au travers des parcelles de la Vy-Creuse ?
- Comment sera réaménagé le carrefour Vy-Creuse - St-Jean sans emprise sur les parcelles 354 ou 5144 ?

Au vu de toutes ces questions restées sans réponses dans le préavis et le rapport de la commission il propose de refuser ce préavis.

M. Grégory DURAND s'appuie sur l'article 110 du règlement et, au nom du parti socialiste, demande le renvoi de ce préavis. La commission s'est tenue le 12 avril et le 18 avril, le commissaire socialiste, M. Démétriadès a posé une question au sujet du PPA au Municipal qui est restée sans réponse. Le 4 mai, lors du dépôt du rapport, il n'a pas voulu signer celui-ci et n'a pas eu le temps de faire un rapport de minorité. Il demande dès lors le renvoi afin d'avoir une nouvelle séance et des réponses aux questions.

M. André CATTIN fait remarquer que presque tous les arbres ont disparu le long de la Vy-Creuse au cours de cette dernière année. Il demande si la commission des arbres s'est penchée sur ces coupes. D'autre part, il souhaite savoir si dans le cadre de ce préavis, il est question de maintenir le magnifique arbre qui se trouve sur cette parcelle.

Mme Bernadette NELISSEN souligne la pénurie d'appartements que tout le monde est d'accord de tenter d'améliorer la situation et favoriser la mixité sociale des logements. Dans ce cas, l'intention du promoteur est évidente. Le montant demandé pour la servitude représente moins de 20m². Elle se demande où est l'intérêt du côté de la commune. Il n'y aura ni mixité sociale, ni appartements à loyers abordables, ni gain important. Pourtant, le plan de quartier adopté par le Conseil est en contradiction avec la servitude dont la commune est bénéficiaire. Dans ces conditions, il est évident que le rachat ou l'abandon de cette servitude a fait l'objet de discussions avec les Municipalités précédentes et les garanties données au promoteur. Il est aujourd'hui trop tard pour remettre ceci en question. Il reste l'argument de l'arrivée de très bons contribuables. Or, on constate qu'une partie des personnes qui achètent des appartements à un coût si élevé, ne les utilisent qu'en tant que résidence secondaire. Ils ne paient dès lors pas leurs impôts à la ville et ne fréquentent pas les magasins locaux. Pour cette raison, le parti des Verts déposera une motion demandant la taxation des résidences secondaires.

Mme Christine TROLLIET signale que le groupe des Verts, dans sa grande majorité, soutient la demande de report de ce préavis et souhaite que le commissaire puisse user de son droit de soumettre un rapport de minorité, une fois tous les éléments en sa possession. Ils souhaitent que le discours récurrent de nos autorités et des membres de ce Conseil sur la nécessité de faire bouger le marché immobilier dans le sens d'une plus grande mixité sociale ne reste pas simplement au niveau des bonnes intentions. Ils proposent que les règles soient adaptées à la situation dramatique de notre ville en matière de logement et que ce type de dossier soit traité d'une manière nouvelle. En lieu et place d'un montant ridiculement bas compte tenu de ce que la radiation de cette servitude va permettre de gagner avec cette construction, ils proposent, par exemple, d'imaginer un quota d'appartements mis à disposition à des prix permettant à des jeunes, des aînés, des personnes ayant un salaire moyen, de se loger. Ils demandent d'initier un vrai changement de paradigme pouvant amener à une réelle mixité sociale et non pas de rester au stade des belles paroles.

M. Jacques HANHART s'étonne encore du double discours de certaines personnes. En effet, lors du précédent Conseil il avait dû déposer un rapport de minorité dans l'urgence au sujet de la commission de l'urbanisme et ne comprend dès lors pas pourquoi M. Démétriadès ne pouvait pas en faire autant. Les personnes qui n'ont pas eu toutes les réponses doivent simplement refuser le préavis, la Municipalité reviendra ensuite avec une autre version. De

plus, le rapport ayant été déposé, il n'est plus possible de refaire une commission et déposer un autre rapport.

M. Marc PRUDENTE rappelle que dans le plan de quartier de la Vy-Creuse, il était question de construire un trottoir côté Genève de la rue, qui devait cheminer en-dessus du mur de soutènement.

M. Guy-François THUILLARD fait remarquer que, tant le préavis que le rapport de la commission, sont avarés en renseignements, d'où les nombreuses questions posées ce soir. Il trouve nécessaire d'avoir des réponses à ces questions, ceci justifiant la demande de renvoi. Libre ensuite au Conseil d'accepter ou non le préavis. Il demande également pourquoi la question du parking n'est pas adaptée dans la convention. Il rappelle que lors de la prestation de serment, il est fait mention de veiller à la conservation des biens communaux. Or en radiant cette servitude pour CHF 300'000.-, il estime que la commune brade les biens communaux. Il aimerait avoir des valeurs plus exactes quant au prix de la suppression d'une telle servitude. Enfin, le fait que les promoteurs n'entrent pas en matière sur la mixité des logements ne l'encourage pas à céder cette servitude à ce prix.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS précise que certaines affirmations sont justes, d'autres non. Sous le flot de questions, il accepte volontiers le renvoi du préavis, ce qui lui permettra de répondre à toutes les questions.

M. Grégory DURAND retire sa demande de renvoi et appelle au refus du préavis.

M. Knut RUPPRECHT est révolté par les promoteurs qui n'en font qu'à leur guise et estime que l'on doit avoir une politique interventionniste. La commune n'ayant pas beaucoup de terrains, on a là une petite occasion d'intervenir. La Municipalité doit aussi avoir le courage de dire non à certains promoteurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- La Municipalité demande le renvoi de la décision à la prochaine séance selon l'article 110 du règlement du Conseil afin de pouvoir répondre aux questions posées.

10. *Rapport N° 202 en réponse au postulat de M. le Conseiller Christian Pühr concernant les Services industriels et la nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.*

Rapporteur : M. Raymond CARRARD en remplacement de M. Jacques PITTET, rapporteur excusé

En préambule, M. Carrard fait remarquer que depuis le dépôt du postulat, le 19 octobre 2006, les SI ont été contraints de s'adapter à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, entrée en vigueur en 2008, ainsi qu'aux divers règlements d'application. Par ailleurs, dans le préavis N° 89, la Municipalité répondait partiellement aux questions posées par ce postulat.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 2 avis contraires et 1 abstention :

- d'accepter le rapport municipal N° 202 « « La réponse au postulat de M. le Conseiller Christian Pühr concernant les Services Industriels et la nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité »

11. Rapport N° 206 concernant une demande de crédit de CHF 270'000.- TTC pour la réhabilitation de la place de jeux et parc du Bourg-de-Rive.

Rapport : Mme Sandra CARMINATI

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE signale que lors de la présentation de ce préavis par la commune, il a été signalé que, d'une manière générale, les jeux installés sur des places telle que celle du Bourg-de-Rive, avaient une durée de vie assez courte, de l'ordre d'une quinzaine d'années. Il y a plusieurs explications à cela : tout d'abord, ces engins sont soumis à un usage fréquent et pas toujours délicat (usure rapide), ensuite, qu'on le veuille ou non, le vandalisme n'épargne pas ces lieux, et enfin, les normes en matière d'engins pour enfants évoluent sans cesse vers de nouvelles contraintes rendant ces jeux « hors normes ». Dès lors, la Commission n'a pas compris pourquoi la commune souhaitait amortir en 30 ans des objets qui seront très certainement remplacés bien avant. Elle propose l'amendement suivant :

1. Inchangé
2. Ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 15 ans.

Mme la Municipale Monique BOSS précise que la Municipalité se rallie à l'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit de CHF 270'000.- TTC à la Municipalité pour la réalisation d'une place de jeux dans le Parc du Bourg-de-Rive ;
2. le montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 15 ans.

12. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Bernhard Willi concernant l'entretien du domaine public.

Rapporteur : M. Raymond CARRARD

La discussion est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN a regardé récemment le sol de la ville de même que celui de Genève ou Lausanne. Elle ne peut que constater que les deux grandes villes sont en train de mettre des dalles partout et qu'au contraire à Nyon, les trottoirs sont uniquement goudronnés. Le rapport de la commission montre que l'on cherche des économies dans l'entretien des chaussées, or, selon ses renseignements, les dalles et pavés ne sont pas plus chers et coûtent moins à l'entretien. Elle demande à la Municipalité de penser à l'avenir à l'esthétique de la ville.

M. André CATTIN demande pourquoi les rails du Nyon-St-Cergue n'ont toujours pas été recouverts devant la gare. Cela représente un danger pour les cyclistes notamment. Il demande également que l'on refasse la route devant la Combe.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de transmettre le postulat de M. Willi à la Municipalité pour étude et rapport

13. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat « Des microcentrales hydrauliques à Nyon » déposé par MM. Christian Puhr et Robert Jenefsky le 24 janvier 2011.*

Rapporteur : M. Christian PUHR

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 12 avis contraires et 8 abstentions :

- de transmettre le postulat de MM Ch. Puhr et R. Jenefsky à la Municipalité pour étude et rapport

14. *Rapport de la commission chargée d'étudier la motion et le postulat de M. le Conseiller Carrard au sujet de la gestion des déchets à Nyon.*

Rapporteur : M. David SAUGY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 3 abstentions :

- de transmettre le postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Le Conseil invite la Municipalité à présenter un rapport contenant un projet exposant le concept sur la gestion des déchets et déterminant les priorités et le calendrier. De ce rapport découleront les préavis de réalisation. Il lui suggère de tout faire pour obtenir le consensus avec le Conseil communal en passant, par exemple, par la voie de la consultation des groupes politiques avant de déposer la version définitive de son rapport.
- M. Raymond CARRARD retire sa motion sur le même sujet.

15. *Préavis N° 211 concernant une demande de crédit de CHF 519'454.- pour l'achat de 11 véhicules en 2011.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. *Préavis N° 212 concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2010.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 213 concernant un crédit de CHF 545'000.- pour le remplacement de la conduite principale du réseau d'eau potable et le renforcement du réseau électrique à la route de l'Etraz sur le secteur entre le chemin de la Redoute et le tunnel CFF. .*

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY demande à la Municipalité de fournir à la commission des chiffres toutes taxes comprises.

M. Jacques HANHART a remarqué que l'entreprise Perrin vient de commencer des travaux à la route de l'Etraz et il s'étonne qu'il n'y ait pas une meilleure coordination entre les services, car maintenant les travaux vont sans doute durer 3 mois et une fois le préavis voté, il faudra à nouveau faire des travaux, alors qu'il y a 2 ans, tout le revêtement a été fait.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. *Rapport N° 214 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Bernhard Willi "Pour un marquage piétons au chemin de Calève".*

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI fait remarquer l'engagement énorme pour quelques lignes jaunes pour protéger les piétons alors qu'il s'agissait d'une promesse d'un Municipal qui figure dans les conclusions du rapport voté par le Conseil en 2007. De nombreuses interventions sans réponse l'ont obligé à déposer un postulat à nouveau signé par tous les commissaires. Il s'agit d'un gaspillage de temps simplement pour tenir une promesse municipale. Il trouve malheureux d'en arriver là. Par contre, étant donné que la commission a eu gain de cause et que la protection des piétons est réalisée à ce jour, il retire son postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. *Préavis N° 215 concernant la modification du Règlement du Conseil.*

M. le Président remercie la Municipalité et les services communaux d'avoir travaillé rapidement sur ce préavis, imposé par le bureau.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Motion de Mme Christine TROLLIET & Consorts concernant la représentativité du Conseil communal au sein du Conseil intercommunal du Conseil régional.*

La motionnaire précise que toute la commission de gestion est signataire de cette motion. Elle demande que celle-ci soit transmise à la Municipalité et qu'un rapport soit déposé lors de la prochaine séance.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que lors de son absence au Conseil Régional, un seul objet devait être voté et que la commune de Nyon n'a pas été prétéritée par son absence. La Municipalité avait pu prendre connaissance du préavis, a fait part de ses questions et s'était positionnée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

21. *Postulat de M. Christian UDASSE pour l'organisation et la mise en place d'un festival annuel de développement durable à Nyon.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 23 avis contraires et 10 abstentions de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

22. Réponse à l'interpellation de Christian Pühr intitulée « Un cadastre solaire pour évaluer le potentiel solaire nyonnais ». (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR remercie la Municipalité d'avoir répondu à sa question qui a été analysée en profondeur. La conclusion qu'il en tire est que Nyon se prête idéalement à faire du solaire partout et qu'il faut tenter d'exploiter ces possibilités. Il souhaiterait également une prise de position un peu plus active et volontariste pour encourager les Nyonnais à analyser dans quelle mesure ils peuvent apporter leur contribution à la prise de mesures de ce type. Il a constaté que seul un tiers du montant prévu dans le fond pour l'efficacité énergétique a été utilisé, ce qui prouve la méconnaissance de ce système.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Réponse à l'interpellation de M. Jean Bischofberger intitulée « La loi va-t-elle enfin être appliquée pour ce qui est de la destruction des nids de chenilles processionnaires. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Albert Graf prend acte de la réponse municipale et souhaite la compléter. Il rappelle que cette question fait l'objet de publications dans les journaux, notamment la feuille des avis officiels. Il s'agit donc d'une loi diffusée et il déplore le fond de commerce dont on fait l'objet au Conseil depuis des années maintenant. Il pense que cela met à mal l'excellent travail du service des Espaces Verts, notamment M. Rubattel. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de revenir plusieurs fois par année sur ce sujet au Conseil. Il pense que l'on pourrait également en parler dans la lettre d'information de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. Réponse à l'interpellation de M. Yves Froidevaux intitulée « Trois petits tours et puis s'en vont », concerne les changements, très nombreux, à la tête des services et offices de la commune. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX remercie la Municipalité pour sa réponse qui n'est en rien de la langue de bois. Il salue les réponses données qui vont assez loin dans l'analyse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. Communications municipales.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE présente M. Daniel Grüninger, le nouveau chef des Services Industriels, qui est en place depuis le 1er mai 2011. Il est ingénieur en microtechnique de formation, et était notamment responsable logistique du groupe E et directeur de sociétés actives dans les énergies renouvelables.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Bernhard WILLI sur la question des bases de données suite à son changement d'adresse. Elle lui signale que le crédit informatique pour la facturation des Services Industriels ne prévoyait pas d'interface avec le logiciel du contrôle des habitants. Ceci est d'ailleurs conforme à la loi sur la protection des données personnelles. Pour faciliter les annonces de déménagement aux SI, des formulaires sont disponibles sur le site de la ville. A noter qu'il y a trois systèmes informatiques à la commune et qu'il serait très coûteux d'en avoir un seul.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Philippe GUILLOD qui demandait si une campagne de prévention sur la fumée passive était envisagée. Il signale que les questions de

santé publique sont du ressort de la Confédération et des cantons. Concernant notre ville, il relève que les locaux administratifs sont sans fumée depuis 2007 et qu'une permanence d'information et de soutien pour l'arrêt du tabac a été proposée en 2008 et 2009. Cette permanence a été stoppée faute de succès. Le travail de prévention et d'information en matière de tabagisme actif et passif étant déjà coordonné sur le plan national et cantonal, la Municipalité renonce à engager sa propre campagne. Toutefois, elle est prête à étudier toutes formes de collaborations dans le cadre du programme cantonal.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS répond à M. Maurice GAY au sujet de la sécurité des bateaux au port. Suite au vandalisme constaté, le service de T&E a investigué pour voir ce qui se fait dans d'autres ports. A Lausanne, les accès sont sécurisés au moyen de portails électromagnétiques. A Genève, il y a des portes en verre blindé ou encore des treillis métalliques. Une étude est en cours pour définir les moyens les mieux appropriés au site, n'envisageant toutefois pas de grillager le port. L'installation de caméras de surveillance est également étudiée. Toutefois, il semble que la situation ne soit pas si catastrophique.

M. le Municipal répond ensuite à M. Braulio MORA et lui signale que les travaux au sentier du Rocher se poursuivent. Il reste la barrière de sécurité, vandalisée, à restaurer. Il rappelle que ce sentier est en zone forêt et qu'il faut dès lors se concerter avec le service Faune et Nature. Une pétition concernant ce sentier a été déposée, les pétitionnaires seront reçus très prochainement.

Il répond aussi à M. Jacky COLOMB au sujet des plantages notamment à la route de Divonne. Il reste en effet une petite partie de la parcelle qui pourrait accueillir des plantages, cependant des projets sont en cours qui, s'ils devaient voir le jour, condamneraient ces plantages à brève échéance.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS signale à M. Jean-Claude MERMILLIOD que le service des T&E, en collaboration avec la conservation de la nature et le centre ornithologique de Genthod, veille à la prévention des destructions des nids d'hirondelles par des mesures de sensibilisation. Des mesures compensatoires sont également mises sur pied et les situations sont étudiées au cas par cas.

Enfin, concernant l'interpellation du groupe des Verts déposée lors de la dernière séance, il précise que la réponse est pendante à la Municipalité, sous la forme d'un préavis au Conseil, qui demandera des crédits nécessaires à cette révision. Ce préavis sera prêt pour la prochaine séance.

Il précise encore que les travaux entrepris à la route de l'Etraz ne concernent pas le préavis N°213, mais la pose de feux piétons.

Mme la Municipale Monique BOSS répond à M. Jacques HANHART au sujet des pâturages. Elle précise qu'il reste effectivement 400m sur les 7 km de tuyaux à enfouir dans le pâturage du Rosset. Cela sera fait prochainement.

M. le Municipal Claude ULDRY, en l'absence de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY, précise à M. Braulio MORA que la voiture de police aux plaques argoviennes qui circulait en ville, était prêtée par un fournisseur pour des tests en vue d'un achat futur. Egalement pour sa collègue excusée, et pour faire suite à la demande de M. Jacky COLOMB au sujet de la fermeture de la rue de la Combe, il demande de surseoir la réponse d'un mois et attendre que la Municipalité soit au complet pour donner une réponse.

Concernant la buvette du Rocher, il annonce qu'une séance a eu lieu avec les sociétés sportives utilisatrices de cette buvette. Une solution a été trouvée, la partie buvette sera sécurisée par un rideau métallique et la bande frigorifique sera remise à niveau. Cette solution devrait avoisiner les CHF 45'000.- qui seront inclus dans le projet du budget 2012.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale au Conseil que la répartition des dicastères est prévue entre le 30 mai et le 6 juin, des informations suivront. D'autre part, il informe le Conseil que la Municipalité a adopté ce jour le cahier des charges revu du poste de secrétaire

municipal(e). L'annonce va paraître sous peu pour le renouvellement. En attendant, Mme Véronique Preti est en charge du poste.

26. Divers et propositions individuelles.

Alors que la Municipalité plaide pour une augmentation de son temps de travail, M. Fabrice BODMER demande si elle ne pourrait pas réduire le nombre de sociétés dans lesquelles siègent les Municipaux à plusieurs. Il cite notamment, TRN SA (3 municipaux), Canal Saturne SA, Association COMMUNYON, Nyon Région Tourisme, Parking de la Duchesse SA, SADEC SA et la SAPAN SA, toutes avec deux municipaux. Il demande si cette liste est à jour et exhaustive et si la Municipalité ne pourrait pas envisager de limiter son engagement en ne désignant qu'un seul représentant, laissant à des Conseillers communaux le soin de la représenter pour les autres sièges lui revenant. Sans lier cette délégation de compétences à une appartenance politique, la Municipalité pourrait procéder à un appel à candidatures motivées pour une liste de postes donnés avec un cahier des charges préalablement arrêté. Dans l'affirmative, la Municipalité pense-t-elle pouvoir effectuer cet examen d'ici la fin de l'année civile. Cette solution aurait l'avantage de libérer un peu de temps pour les Municipaux surchargés, de montrer la confiance qu'elle est à même de mettre dans les membres du Conseil et d'offrir à certains la possibilité de mieux servir la commune en mettant les bonnes compétences à sa disposition.

M. Jacques HANHART a lu dans la FAO qu'une nouvelle société SàRL avait été constituée pour l'exploitation de la plage de Nyon. Il avait entendu dire la plage allait être gérée par l'association de la plage, maintenant il voit une société qui vient exploiter le restaurant. Il demande si la Municipalité a vu le contrat et si les choses sont claires. Quels sont les rapports entre la commune et cette société ?

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'il s'agit d'une SàRL de l'exploitant sous-traitant de l'association qui a obtenu la gérance de la plage après une mise au concours relativement rapide lors de laquelle trois bonnes candidatures ont été reçues. L'association a affiché d'entrée de cause vouloir travailler avec un professionnel. La Municipalité a dû travailler dans un délai très court, l'ancien gérant ayant dénoncé son bail hors délai. Il y a un bail qui doit être encore formellement signé et la Municipalité a vu le contrat de sous-location. Une convention doit également encore être signée. La plage sera exploitée toute l'année sur une période d'observation de deux ans.

M. Pierre GIRARD s'étonne que les Nyonnais paient CHF 90.- l'abonnement de saison à la piscine de Colovray alors que les personnes travaillant dans une entreprise de la ville ne paient que CHF 80.- même si elles n'habitent pas Nyon. Il ne trouve pas normal que des personnes extérieures paient moins cher.

Mme Carole VUILLEUMIER vient d'apprendre que les CFF, dans le réaménagement dans leurs horaires pour l'an prochain, vont supprimer les arrêts à Nyon et Morges de tous les trains ICN qui vont à Yverdon-Neuchâtel. Elle trouve cela extrêmement dommageable car ces trains sont utilisés par des pendulaires et des étudiants. Une pétition vient d'être lancée pour demander aux CFF de maintenir ces arrêts. Elle demande si la Municipalité est au courant de cette volonté des CFF et si elle a déjà entrepris des démarches pour le maintien de ces arrêts. Si ce n'est pas le cas, va-t-elle se rapprocher de la Municipalité de Morges ?

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui précise que la Municipalité est au courant des projets des CFF qui leur ont présenté le projet au mois de décembre. Une lettre a ensuite été envoyée aux CFF pour leur signifier la satisfaction de voir le nombre de trains sur Genève ou Lausanne augmenter, mais pas de perdre des créneaux pour aller à Neuchâtel. Une séance est prévue au mois de juin avec la direction, mais une assurance a déjà été donnée qu'un train le matin et un le soir serait maintenu. Toutefois, il ne faut pas se faire de grandes illusions, mais il espère être quand même entendu.

Il y a 3 ans, dans un esprit de sacrifice pour sauver les finances nyonnaises de l'abysse, M. Anthony LAMBE avait renoncé à l'émolument de Frs 20.- accordé aux Conseillers à la fin de chaque séance. Maintenant, suivant le succès dudit sacrifice, et en vue de l'éventuelle

augmentation des salaires des Municipaux et du Syndic, il a décidé, dès ce soir, de revoir ses convictions et de saisir le magot !

M. Braulio MORA rappelle que le 28 mai prochain se tiendront les assises de l'immigration à Nyon avec pour thème « l'égalité pour de bon ». Elles seront symboliquement reliées avec la fête de l'interculturelle. Il encourage le plus de personnes possibles à venir participer.

M. Jacky COLOMB constate que les poteaux indicateurs en bas de la Vy-Creuse ont été changés et que les automobilistes sont dirigés par cette rue pour aller au centre. Il se demande si cela est raisonnable, la circulation est déjà importante et la rue de la Porcelaine, plus large, s'y prête mieux. Il demande également des contrôles de vitesse. D'autre part, il signale que le dimanche matin, on trouve souvent en ville, des sacs à ordures éventrés et souhaite un service de nettoyage ce jour, comme cela se fait à Rive.

Mme Josette GAILLE dénonce la circulation très intense à la rte du Stand. Les voitures ne respectent pas le 50 km/h et tout déplacement devient dangereux. Elle demande à la Municipalité d'étudier la pose de ralentisseurs ou de chicanes et d'installer régulièrement des radars aux heures de pointe.

A 23h, M. le Président lève la séance.

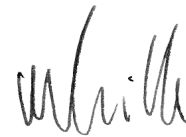
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Frédéric Tschuy

La secrétaire :



Nathalie Vuille

Annexes : Appel nominal
Liste des commissions
Réponse à l'interpellation de M. Christian Pühr
Réponse à l'interpellation de M. Jean Bischofberger
Réponse à l'interpellation de M. Yves Froidevaux